

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR AUX ETUDIANTS

VU la délibération en date du 11 décembre 2009 instituant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants et fixant les critères d'attribution,

VU la demande de prêt d'honneur reçue en mairie,

CONSIDERANT que ce dossier répond aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartiers – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 28 octobre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCORDE :

- un prêt de 1 500 €, à TOULHOAT Laetitia, née le 14 janvier 2002 à Brest (29), et domiciliée 7 rue Maurice Le Scouëzec à LANDIVISIAU.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 5 novembre 2020

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 09 NOV. 2020

Et de la publication, le... 09 NOV. 2020

Fait à Landivisiau, le... 09 NOV. 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

